

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un et le quatorze octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LALANNE, Maire.

Présents : CHIRIAUX Allisson, MASMONTET Jean, MEYER Véronique, CHAUVEAU Jean-Baptiste, GAUYACQ Jean-Paul, DARDERES Paul, LASSUS Pierre, SARREMIÀ Carine, PEREUILH Martine

Absents excusés : URRUTIBEHETY Baptiste, TISSIER Fabienne, BONNAN Christian, DESTANDAU Stéphanie, DESCLAUX Amandine

Le conseil a choisi pour secrétaire M. LASSUS Pierre

1 : Décision modificative au budget commune 2021

Il convient de procéder à une décision modificative au budget pour intégrer des frais d'études de voirie 2019 sur un compte définitif d'imputation, les travaux ayant été réalisés. Cette écriture d'ordre du chapitre 41 sera réalisée par un mandat de dépenses au 2151 (réseaux de voirie) de 1806 € et un titre de recettes du même montant au 2031 (frais d'études).

Cette opération est validée par le conseil.

2 : Gratuité de la bibliothèque municipale

La gratuité de la bibliothèque a été sollicitée par Mme DE PRADIER en charge de la bibliothèque.

Le fonctionnement de la bibliothèque est ainsi rappelé, à savoir un abonnement annuel de 5 € par adulte (12 en 2021) et la gratuité pour les enfants (4). Les scolaires bénéficient aussi du prêt des livres. Le budget annuel pour l'achat de livres est de 1800 € en sus du prêt de livres du bibliobus départemental deux fois par an.

Le conseil accepte que les livres soient prêtés à titre gratuit pour les adultes et les enfants et autorise de ce fait la clôture de la régie de recettes de la bibliothèque.

3 : Taxe d'aménagement 2022

La taxe d'aménagement a été instaurée sur la commune le 27 novembre 2017 au taux de 2% puis à 3% le 20 octobre 2020.

Le conseil municipal décide de maintenir ce taux à 3% (choix de 1% à 5%) sur l'ensemble du territoire communal, sans exonérations pour l'année 2022.

4 : Noël des agents

Chaque année il est de coutume d'offrir un cadeau de Noël aux agents. Depuis 2019 ceux-ci bénéficient de chèques CADHOC. Il est décidé de reconduire cette attribution, d'un montant de 120 € pour les agents titulaires à temps complet et de 80 € pour les agents contractuels à temps non-complet.

5 : Rapport annuel 2020 du Président de la CCBG sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Le maire présente le rapport annuel 2020 du Président de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves relatif au prix et à la qualité de l'élimination des déchets sur le territoire, validé par les membres du Conseil communautaire le 10 septembre 2021. Après en avoir étudié les principaux résultats en termes de tonnages de déchets et de coûts, le conseil valide le rapport.

6 : Schéma directeur d'assainissement

Le Maire explique la possibilité pour la commune d'établir un schéma directeur d'assainissement. Ce document de programmation comprend un descriptif détaillé de l'existant avec diagnostic de fonctionnement et un programme pluriannuel d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement.

Cette étude dont le coût est estimé environ à 50 000 euros et pour laquelle la commune est déjà en possession d'un certain nombre d'éléments peut être subventionnée par le Département et l'Agence Adour Garonne avec un reste à charge pour la commune de 20% sur l'étude. Tous les travaux réalisés à la suite de ce schéma directeur seront subventionnables à hauteur de 50% (25% par le Département et 25% par l'Agence Adour Garonne).

Il précise que les travaux de réfection des réseaux desservant la station route de Baleste pourraient être inscrits dans ce schéma tout comme il permettrait la finalisation du projet de l'extension du réseau côté stade.

Le Conseil municipal décide de créer un schéma directeur d'assainissement, autorise le Maire à solliciter toutes subventions et à choisir un assistant à la maîtrise d'ouvrage pour élaborer l'étude.

Questions diverses

Le Maire annonce la rencontre prévue avec la Sous-Préfète la semaine prochaine afin de lui soumettre les solutions retenues pour la protection des berges et du cimetière.